



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Papeete, le 30 juillet 2021

L'Etat et le pays engagés sur l'échouement du palangrier chinois à Anuanurunga

Dans la nuit du vendredi 23 juillet, un palangrier chinois s'est échoué sur l'atoll d'Anuanurunga, proche de Nukutepipi, îles du Duc de Gloucester, à 365 milles nautiques au sud-est de Tahiti.

Dès le début, et tout au long des opérations, les unités des Forces armées en Polynésie française ont contribué activement aux opérations d'assistance et de sauvetage coordonnées par le JRCC Tahiti.

Très rapidement, un Falcon de la Flottille 25F de la Marine Nationale a été dépêché sur place pour faire une première évaluation de la situation.

Simultanément, le dispositif ORSEC est passé de sa posture permanente de niveau 1 à la posture exceptionnelle de niveau 2, et une opération d'évacuation a été ordonnée par le haut-commissaire de la République, représentant de l'Etat en mer et directeur des opérations de secours, assisté par le contre-amiral Rey, commandant de la zone maritime Polynésie et Asie-Pacifique.

Compte-tenu de la distance de l'île, un hélicoptère Dauphin du détachement de la flottille 35F de la Marine Nationale a été déployé sur place en effectuant trois arrêts sur d'autres atolls pour ravitailler avant de pouvoir rejoindre l'atoll isolé. Dans le même temps, un CASA de l'escadron de transport 82 « Maine » a été envoyé sur l'atoll de Nukutepipi, atoll le plus proche du lieu du naufrage disposant d'une piste d'atterrissage, avec à son bord du matériel (lits de camp, vivres, barrage antipollution) et une équipe d'évaluation et d'intervention composée de multiples experts de l'Etat et du pays (experts antipollution et manœuvre de la base navale, experts en sécurité des navires des affaires maritimes Etat et Pays, gendarmes et gendarmes maritimes, équipe médicale).

Le soir même et toute la matinée du samedi, le Dauphin a réalisé de multiples norias entre l'atoll de Nukutepipi et celui d'Anuanurunga afin de rapatrier les quinze naufragés, et de déposer l'équipe d'évaluation. Cette dernière a pu ainsi effectuer une première expertise sur la situation de l'épave. Elle a posé un barrage absorbant pour limiter la pollution et réalisé les perquisitions nécessaires à l'enquête en présence du capitaine du navire. Ce dernier, ainsi que le second qui était de quart au moment de l'échouement ont depuis été placés sous contrôle judiciaire et passeront en jugement le 13 septembre prochain pour infraction aux règles de navigation et dommage à l'environnement.

Par ailleurs, en étroite coordination avec la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes, l'armateur a été mis en demeure de procéder à la dépollution et au retrait du navire.

Une deuxième mission d'évaluation conjointe Etat/Pays va être déployée le 04 août prochain, mobilisant à nouveau le CASA de l'escadron de transport 82 « Maine » et le patrouilleur Arago aux fins d'expertise complémentaire sur la structure du navire et de sécurisation de ce dernier en attendant l'intervention de l'armateur, qui a été mis en demeure d'agir par le Haut-Commissaire.

Cabinet

Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 87 00 – Port. : (689) 89 43 00 31
Mél : communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete
Avenue Pouvana'a a Oopa